

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES

SEANCE DU 10 JUIN 2021

DELIBERATION N°110/2021

NOMBRE DE MEMBRES			DATE DE LA CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
EN EXERCICE : 40	PRESENTS : 23	VOTANTS : 36	04 JUIN 2021	04 JUIN 2021
<p>OBJET : Appel à manifestation d’intérêt – Parcours Sud Smart Territoires– « Bâtir la 1^{ère} Smart Région d’Europe : accompagner les projets de smart territoires en Provence-Alpes-Côte d’Azur »</p> <p>Labellisation Sud Smart Territoire de la CCVBA et demande de subvention.</p> <p>Réseaux intelligents d’eau potable – Smart grids.</p> <p>Transition numérique et écologique.</p>				
<p>RESUME : La Région Sud-Provence Alpes Cote d’azur a lancé à destination des intercommunalités un appel à manifestation d’intérêt « Parcours Sud Smart Territoire », avec pour objectif de mobiliser le numérique au service de l’adaptation au changement climatique.</p> <p>L’eau nous oblige à repenser de fond en comble notre modèle de développement encore trop aquavore. Economiser, réduire, réutiliser faire de cette question un enjeu partagé, autant de conditions nécessaires pour parvenir à l’objectif fixé par les Assises de l’Eau en 2019 : réduire de 25 % en quinze ans le prélèvement de cette ressource.</p> <p>Depuis le transfert de la compétence au 1^{er} janvier 2017, le réseau d’eau potable est au cœur des préoccupations de la CCVBA. L’amélioration du réseau, son maintien dans le temps et l’optimisation de son fonctionnement sont le fruit d’actions successives qui s’inscrivent sur le long terme.</p> <p>La Régie de l’eau s’est engagée depuis plusieurs années dans la mise en place des réseaux intelligents, les Smart grids, afin d’améliorer le rendement des réseaux avec pour objectif d’avoir plus de données, plus vite et ainsi apporter une réponse rapide et pertinente en matière de détection des fuites, de connaissance du réseau, de sectorisation, de dysfonctionnements...</p> <p>Afin d’améliorer la gestion patrimoniale des réseaux et d’avoir des remontées journalières des données, il est nécessaire d’accélérer le déploiement des compteurs communicants et la technologie de télérelève associée.</p> <p>La mise en place de ces smart grids participe donc pleinement à la volonté commune de la Région et de la Communauté de communes de mettre en place des projets intégrant la technologie dans la gestion durable de la ressource en eau.</p> <p>Il est proposé à l’Assemblée de s’engager dans le parcours Sud Smart Territoire, de solliciter le label associé ainsi que le soutien financier de la Région.</p>				

L’an deux mille vingt et un,
le dix juin,

à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Polyvalente de la commune d’Aureille, sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI.

PRESENTS : MMES ET MM. BISCIONE Marion ; BLANC Patrice ; CARRE Jean-Christophe ; CASTELLS Céline ; CHERUBINI Hervé ; COLOMBET Gabriel ; ESCOFFIER Lionel ; FRICKER Jean-Pierre ; GALLE Michel ; GARNIER Gérard ; GESLIN Laurent ; MANGION Jean ; MAURON Jean-Jacques ; MISTRAL Magali ; MOUCADEL Stéphanie ; OULET Vincent ; PELISSIER Aline ; PERROT-RAVEZ Gisèle ; PLAUD Isabelle ; PONIATOWSKI Anne ; ROGGIERO Alice ; THOMAS Romain ; WIBAUX Bernard

ABSENTS : MMES ET MM. BLANCARD Béatrice ; MARECHAL Edgard ; MILAN Henri ; LODS Lara

PROCURATIONS :

- De M. ALI OGLOU Grégory à M. BLANC Patrice ;
- De M. ARNOUX Jacques à M. GARNIER Gérard ;
- De MME. BODY-BOUQUET Florine à M. COLOMBET Gabriel ;
- De MME. CALLET Marie-Pierre à M. MANGION Jean ;
- De MME. CHRETIEN Muriel à MME. ROGGIERO Alice ;
- De M. FAVERJON Yves à M. CHERUBINI Hervé ;
- De MME. GARCIN-GOURILLON Christine à M. CARRE Jean-Christophe ;
- De MME. JODAR Françoise à M. OULET Vincent ;
- De MME. LICARI Pascale à MME. PONIATOWSKI Anne ;
- De M. MARIN Bernard à MME. PLAUD Isabelle ;
- De M. SANTIN Jean-Denis à M. CARRE Jean-Christophe ;
- De MME. SCIFO-ANTON Sylvette à M. GALLE Michel ;
- De MME. UFFREN Marie-Christine à MME. PELISSIER Aline ;

SECRETAIRE DE SEANCE : MME. BISCIONE Marion

Le conseil communautaire,

Rapporteur : Bernard WIBAUX

Vu l'appel à manifestation d'intérêt « Parcours Sud Smart Territoires » lancé par la Région Sud afin de bâtir la 1^{ère} Smart Région d'Europe.

Monsieur le Vice-président indique que la Région Sud-Provence Alpes Côte d'Azur a lancé à destination des intercommunalités un appel à manifestation d'intérêt « Parcours Sud Smart Territoire », avec pour objectif de mobiliser le numérique au service de l'adaptation au changement climatique.

Monsieur le Vice-président rappelle que l'eau nous oblige à repenser de fond en comble notre modèle de développement encore trop aquavore. Économiser, réduire, réutiliser faire de cette question un enjeu partagé, autant de conditions nécessaires pour parvenir à l'objectif fixé par les Assises de l'Eau en 2019 : réduire de 25 % en quinze ans le prélèvement de cette ressource.

Depuis le transfert de la compétence au 1^{er} janvier 2017, le réseau d'eau potable est au cœur des préoccupations de la CCVBA. L'amélioration du réseau, son maintien dans le temps et l'optimisation de son fonctionnement sont le fruit d'actions successives qui s'inscrivent sur le long terme.

Monsieur le Vice-président rappelle, par ailleurs, qu'outre la transition écologique, la Communauté de communes est très fortement mobilisée pour la transition numérique. A ce titre, le territoire intelligent se matérialise dans toutes les compétences exercées par l'intercommunalité et particulièrement dans le domaine de l'eau potable. La Régie de l'eau s'est investie dans la mise en place des réseaux intelligents, également appelés les smart grids, en investissant dans des capteurs de données sur la qualité de l'eau de toutes les stations de pompage, la sectorisation des réseaux, au déploiement de compteurs intelligents avec radio-relève assistée par GPS, la matérialisation des données par notre SIG et leur mise à disposition sur l'Open Data.... Ces réseaux intelligents ont pour objectif d'avoir plus de données, plus

vite et ainsi apporter une réponse rapide et pertinente en matière de détection des fuites, de connaissance du réseau, de sectorisation, de dysfonctionnements....

Monsieur le Vice-président indique que le bureau communautaire souhaite aller plus loin dans sa démarche en équipant les points de consommation d'eau potable d'un compteur communiquant avec la technologie de Télé-relève IOT afin d'obtenir des remontées d'informations journalières, permettant de rendre les processus de gestion des données et de facturation plus efficace, et de proposer à terme de nouveaux services aux usagers en temps réel (alerte fuite, surconsommations par le biais d'une application) et de faire évoluer les métiers de releveur vers un rôle d'analyse de données et de conseil aux abonnés.

A ce jour, la régie de l'eau gère 9 305 contrats d'eau, dont 4 134 sont équipés de compteurs communicants. Au 1^{er} juillet 2021, la régie intégrera 1 403 nouveaux abonnés et portera donc le total de compteurs non communicants à environ 6 600. La mise en place n'est pas possible partout pour des raisons techniques, l'objectif poursuivi est donc un taux de 50% de compteurs communicants, soit une nécessité d'acquérir et d'installer 3 300 compteurs supplémentaires. Ces nouveaux compteurs seront principalement installés chez les abonnés bénéficiant de la mensualisation.

Monsieur le Vice-président donne alors le détail financier de l'opération programmée sur 2021-2022.

Postes de dépenses	Montants HT
Achat compteurs communicants (3300 unités)	217 800,00
Achat matériel (logiciel, tablettes, bornes...)	9 000,00
Pose des compteurs (prestation partiellement externalisée)	132 000,00
Total	358 800,00

La mise en place de ces smart grids participe donc pleinement à la volonté commune de la Région et de la Communauté de communes de mettre en place des projets intégrant la technologie dans la gestion durable de la ressource en eau.

Le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Vice-Président et en avoir délibéré,

Délibère :

Article 1 : S'engage dans le parcours Sud Smart Territoire de la Région Provence Alpes Côte d'azur ;

Article 2 : Sollicite le label de Smart Territoire ;

Article 3 : Sollicite l'aide financière de la Région Sud à hauteur de 100 000 € dans le cadre de cet Appel à Manifestation d'Intérêt et approuve le plan de financement comme suit :

Recettes	Montants
Europe	
Etat	
Région	100 000,00
Département	
Auto-financement – Budget Régie eau	258 800,00
Total	358 800,00

Article 4 : Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 36 Voix** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,
Hervé CHERUBINI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.